

**Public :** Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

**Pré requis : Exigés :** Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 : Bac général, Bac STI2D, Bac Pro MEI, ELEC, PSPA et autres Bac Pro techniques.

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- ✚ Rendez-vous individuel possible au 03 27 21 58 58
- ✚ Dossier de demande de formation, positionnement pédagogique : (tests écrits et entretien), délais d'accès : 15 jours avant la date de démarrage



### OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Être diplômé du Titre professionnel Niveau 5 (Bac +2)

L'expertise technique et la polyvalence du titulaire du BTS « conception et réalisation de systèmes automatiques » lui permettent de s'adapter aux évolutions technologiques permanentes et de s'intégrer plus facilement aux nouvelles organisations des services techniques. Il peut intervenir dans de nombreuses activités du cycle de vie technique d'un système, de sa conception à son amélioration continue, dans un contexte réglementaire et normatif fortement contraint, tout en intégrant à la fois des préoccupations commerciales, économiques, de développement durable et de consommation énergétique. Il est un agent de maîtrise régulièrement amené à travailler dans le cadre de projets ou d'interventions techniques où ses compétences sont utilisées pour conduire en autonomie une équipe.

#### Activités visées :

Définition des limites d'une étude	Pilotage de projet
Conception préliminaire	Contribution à un projet
Conception détaillée	Relations clients-fournisseurs
Réalisation, mise au point	Communication
Installation, mise en service	Prise en compte de la réglementation et de la normalisation, des évolutions technologiques
Maintien en conditions opérationnelles	Application des politiques d'entreprise
Amélioration et optimisation du fonctionnement	

#### Domaine général :

Culture générale	Mathématiques
Sciences physiques et chimiques	Anglais

### PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Ce BTS CRSA (Conception et réalisation de systèmes automatiques) permet un accès direct dans la vie active. I1302 - Installation et maintenance d'automatismes, H1210 - Intervention technique en études, recherche et développement, H1208 - Intervention technique en études et conception en automatisme

Poursuite d'études possible en Titre Professionnel Chef De Projet En Automatisation

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36617/>



### ORGANISATION DE LA FORMATION :

**Méthodes et moyens pédagogiques :** Formation en alternance (1 semaine sur 2)

- ✚ Cours en présentiel en salle de cours banalisée
- ✚ Documents pédagogiques, études de cas, plate-forme de formation à distance, travaux pratiques
- ✚ Plateau technique : atelier équipé en robotique

**Modalités d'évaluation :** Examen en fin de session :

- ✚ Examen ponctuel en fin de formation
- ✚ Epreuves professionnelles
- ✚ Epreuves écrites et orales en enseignement général



**Validation :** BTS - Conception et réalisation de systèmes automatiques (niveau 5 au RNCP)

Possibilité de garder les bénéfices de notes en cas d'échec à l'examen pendant 5 ans et de repasser les blocs de compétences manquants en prolongeant le contrat d'apprentissage ou en signant un nouveau contrat.

**Nombre de participants :** 25 participants

**Durée de la formation :** 1 350 heures sur deux années scolaires

**Tarif de la formation :** Formation gratuite pour l'apprenti(e) et l'entreprise

- ✚ 24 780 € prise en charge par l'opérateur de compétences

Selon le « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

**Accessibilité :** Accès pour les personnes à mobilité réduite et quel que soit le handicap

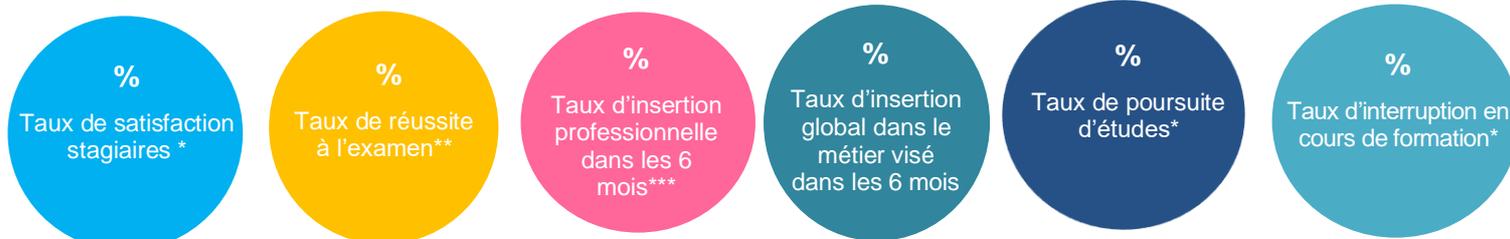
- ✚ Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.

**Dates et modalités de contact :** Chaque année en septembre et/ou dès signature du contrat d'apprentissage

Contact : **VALAREP** 85 avenue de Denain 59300 Valenciennes

Tel : 03 27 21 58 58 - Mail : [valarep@valarep.fr](mailto:valarep@valarep.fr)

**RESULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :** formation sans antériorité



**VALEUR AJOUTÉE :** Individualisation des parcours de formation,

- ✚ Point Info Ecoute accessible au centre.
- ✚ Accès aux ressources pédagogiques (ENT, CDI, ...)
- ✚ Accompagnement individuel



UFA VALAREP  
Valenciennes

Centre de Formation & UFA VALAREP DAMPIERRE FORMATION  
Siret : 78386335000014 - n° de déclaration d'activité : 31590770659  
85 avenue de Denain (bât Alexandre 2<sup>ème</sup> étage) 59300 VALENCIENNES  
Tél : 03 27 21 58 58 - Mail : [valarep@valarep.fr](mailto:valarep@valarep.fr)

